

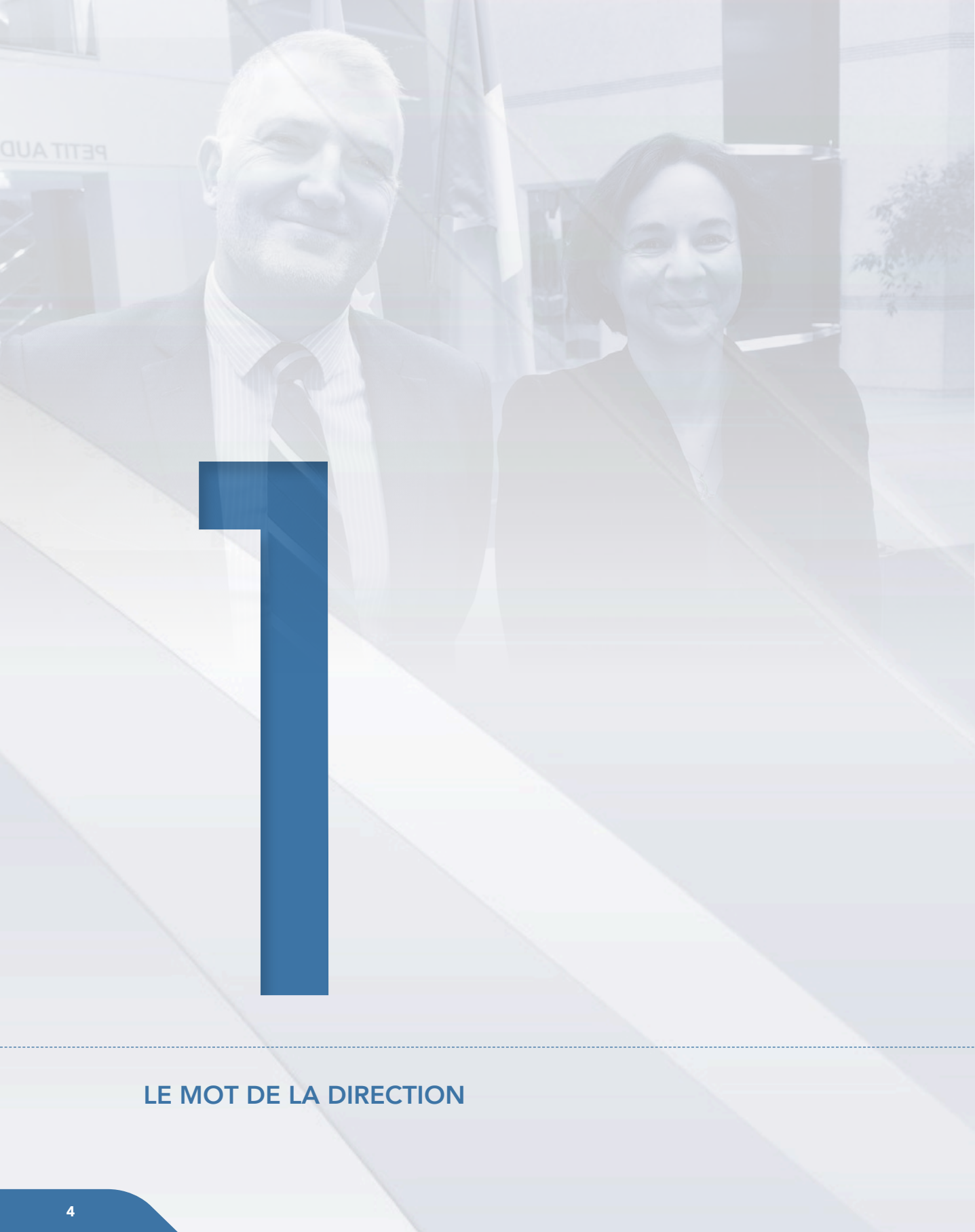


DDCS DE PARIS RAPPORT D'ACTIVITE 2015



SOMMAIRE

Le mot de la direction	I	05
Présentation des missions de la DDCCS	II	07
Les missions transversales	III	09
Appui juridique & Méthodologique Inspection, Contrôle, Evaluation		09
Egalité & Droit des Femmes		13
DDVA & Emploi		17
Santé		21
Pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative	IV	25
Mission Sport		27
Mission Jeunesse, Vie Associative et Education Populaire		31
Mission Protection des Mineurs		35
Pôle Protection des Populations & Prévention	V	39
Mission Aide sociale/Droits des Personnes		41
Mission Prévention		45
Pôle Politique de la Ville & Égalité des Chances	VI	49
Mission Politique de la Ville		51
Mission Intégration, Soutien aux Populations Vulnérables et Lutte contre les Discriminations		55
Secrétariat Général	VII	59
Chiffres-clés	VIII	63



T

LE MOT DE LA DIRECTION

LE MOT DE LA DIRECTION



L'année 2015 a été riche en événements dans lesquels la DDCS s'est fortement impliquée.

La signature du contrat de ville parisien 2015-2020 a donné lieu à un important travail de préparation auquel les équipes de la DDCS ont participé mobilisant à cette occasion leurs compétences techniques en la matière et leur bonne connaissance de terrain dans une approche des quartiers de la politique de la ville, mais également dans la problématique égalité hommes / femmes. Elles ont aussi montré leur grande capacité au travail partenarial.

La question des violences faites aux femmes et de leur relogement rapide a été au centre de la signature du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion pour 2015 - 2018 ainsi que le contrat de prévention et de sécurité parisien.

Par ailleurs, la réforme de la politique d'intégration a constitué le fil conducteur de l'ensemble des actions entreprises.

Dans le domaine du sport de la jeunesse et de la vie associative, la réforme des rythmes scolaires s'est poursuivie par l'extension de la déclaration des accueils collectifs de mineurs situés pour la plupart dans les écoles.

Le renforcement des contrôles et inspections dans toutes les structures relevant de la DDCS a constitué une action prioritaire pour tous les secteurs de la DDCS Paris pour 2015.

La mise en place des nouvelles instances issues des élections de décembre 2014 a donné un nouveau souffle aux relations avec les représentants du personnel se traduisant par un nombre de réunions supérieur au nombre réglementaire et à l'organisation de réunions informelles régulières.

La mise en œuvre du plan de prévention des risques psycho - sociaux à la suite du bilan effectué fin 2014 a été facilitée par le recrutement d'une nouvelle assistante de prévention et par le nouveau médecin de prévention à la suite du changement de prestataire.

En 2015 et aujourd'hui, l'équipe de la DDCS, dans le contexte d'une France meurtrie par les attentats de janvier et novembre 2015, est plus mobilisée que jamais.

Tous les agents conscients que leur engagement est vecteur de lien social, auront à cœur, en 2016, d'œuvrer toujours au plus près des usagers, toujours plus en partenariat avec les autres institutions parisiennes et en affirmant toujours quotidiennement au côté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, les valeurs de la République et la promotion de l'engagement citoyen.

Eric LAJARGE

Le directeur départemental
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

La directrice départementale adjointe
de la cohésion sociale



2

PRÉSENTATION DES MISSIONS DE LA DDCS

PRÉSENTATION DES MISSIONS DE LA DDCCS 75

La direction départementale de la cohésion sociale de Paris est un service déconcentré de l'Etat placé sous l'autorité du préfet du département.

Par nature interministérielle, le cœur de ses missions est le maintien ou le développement du lien social et la protection des populations vulnérables.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Lutte contre les discriminations ; promotion de l'égalité des chances ; promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

LA JEUNESSE, L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LA VIE ASSOCIATIVE

Contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et de la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ; animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse, développement et accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ; promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Gestion et animation des dispositifs départementaux d'intervention du CGET ; gestion du processus d'attribution des subventions du CGET.

LES PERSONNES VULNÉRABLES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

Suivi de l'activité des services mandataires et des mandataires individuels, instructions et propositions au préfet des principaux éléments de tarification, animation interministérielle de la politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées qui inclut le suivi des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), pilotage de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et représentation de l'Etat dans les différentes instances ; inspection et contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux ; contribution à la planification et à la programmation des équipements sociaux.

L'INTÉGRATION

Participation à la mise en oeuvre des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées.

LA PRÉVENTION

Lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ; prévention de la délinquance (FIPD) ; participation à l'identification et à la prise en compte des besoins prioritaires de santé des populations les plus vulnérables.

LE SPORT

Promotion et contrôle des activités physiques et sportives, développement maîtrisé des sports de nature, prévention des incivilités et lutte contre la violence dans le sport ; contribution à la planification et à la programmation des équipements sportifs ; prévention du dopage.



3

LES MISSIONS TRANSVERSALES

- » APPUI JURIDIQUE & MÉTHODOLOGIE I.C.E
- » ÉGALITÉ & DROITS DES FEMMES
- » DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE À LA VIE ASSOCIATIVE
- » SANTÉ

APPUI JURIDIQUE & MÉTHODOLOGIE INSPECTION - CONTRÔLE - ÉVALUATION

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La cellule juridique, appui méthodologique Inspection, Contrôle, Evaluation (I.C.E) se caractérise par ses missions transversales qui lui permettent d'assister et d'appuyer les secteurs métiers des différents pôles de la DDCS de Paris:

- » secrétariat général (RH, gestion financière, logistique, communication) ;
- » pôle sport, jeunesse, vie associative et éducation populaire ;
- » pôle politique de la ville et égalité des chances ;
- » pôle protection des populations, famille et prévention.

Après une année d'existence, la cellule juridique a vu son effectif renforcé, avec l'arrivée en janvier 2015 d'un nouvel agent de catégorie B-également assistante de prévention-, permettant d'affirmer et concrétiser les objectifs formulés pour 2015.

SON OBJET



En cette deuxième année de « vie », les objectifs de la cellule juridique se sont poursuivis, notamment à travers les missions suivantes :

» Le pilotage, la coordination et l'animation du dispositif ICE au sein de la direction

Aux fins de cette mission, la cellule a vocation à uniformiser et harmoniser les pratiques professionnelles d'ICE, mais également à piloter le plan départemental stratégique d'ICE en lien avec les responsables des secteurs métiers et à élaborer des outils de suivi et d'analyse du plan de contrôle.

» La promotion de la connaissance et l'information juridique

Il s'agit de promouvoir la connaissance et l'information juridique par une veille adaptée, mais également de constituer des bases documentaires.

» La formalisation et la sécurisation des processus internes, notamment en apportant un conseil juridique et en élaborant une méthodologie et des procédures communes

» La participation aux documents transversaux élaborés par la DDCS



SES PARTENAIRES

La cellule juridique a développé un partenariat fort avec la DRJSCS ainsi qu'avec les autres DDCCS de la région Ile-de-France sur le champ de l'ICE.

La cellule juridique travaille également en lien étroit avec les différents pôles de la direction :

- » secrétariat général ;
- » pôle sport, jeunesse, vie associative et éducation populaire ;
- » pôle politique de la ville et égalité des chances ;
- » pôle protection des populations, famille et prévention.

Elle apporte ainsi à chaque secteur métier une méthodologie dans la mise en œuvre et le suivi de leurs missions ICE mais également un appui pour tout sujet juridique.

Depuis sa création, la cellule juridique est reconnue comme un interlocuteur unique par la mission aux affaires juridiques de la préfecture, avec laquelle, elle échange des conseils et des informations juridiques



TEMPS FORTS 2015

L'année 2015 a été une année particulièrement intense de collaboration auprès des secteurs métiers, mais également de la direction

Les objectifs formulés pour cette deuxième année ont été réalisés, tout en développant des missions transversales annexes essentielles à la vie de la DDCCS.

Ainsi, les actions mises en œuvre tout au long de cette année ont été de :

poursuivre le pilotage, la coordination et l'animation du dispositif ICE par la mise en place de tableaux de bord, d'outils statistiques et de reporting plus pointus afin d'amplifier la sécurisation des procédures de contrôle :

- » tableau de suivi mensuel des contrôles par mois et secteur/ calendrier prévisionnel et suivi des contrôles annuel par secteur ;
- » tableau statistique et graphiques du nombre d'ETP à mobiliser en 2015 ;
- » tableau comparatif entre les rapports transmis et les contrôles réalisés par mois et secteur ;
- » méthodologie des pratiques ICE favorisant la mobilisation de tous les agents dans le développement d'une dimension qualitative des rapports et des suites des contrôles.

continuer d'insuffler et favoriser une culture, voire l'adhésion à la qualité et la sécurité juridique au sein de la DDCCS :

- » création du schéma d'organisation interne retenu dans le cadre des procédures et démarches ouvertes à la saisine par voie électronique (SVE) ;
- » rédaction de notes relatives aux bases méthodologiques d'inspection, contrôle et schéma d'organisation au sein de la direction ;
- » élaboration des arrêtés de délégation de signatures ;
- » réflexion engagée avec le secteur sport sur « les manifestations sportives ».

être un appui incontournable dans l'élaboration de documents transversaux et/ou de Com' en lien avec le secrétariat général ou la direction :

- » rapport d'activité ;
- » enquête activité ;
- » plan de continuité d'activité (PCA), plan de prévention contre les inondations (PPCI) ;
- » livret DDCS de Paris de A à Z ;
- » participer au projet d'organisation « interne » de la direction : arborescence, boîtes fonctionnelles, conduites de projet, suivi et enregistrement du courrier.

réaliser des missions d'inspection :

- » contrôle d'un séjour de vacances adapté organisé (VAO) ;
- » contrôle d'une manifestation d'arts martiaux mixtes (Mixed martial mixtes -MMA).

PERSPECTIVES 2016



L'année 2016 sera propice à la poursuite des objectifs affichés en 2015 par la cellule mais également à la promotion des actions transversales, d'organisation et de réflexion internes sur nos pratiques amorcées.

Ainsi les axes de travail se déclineront de la manière suivante :

- » élaborer le programme prévisionnel de contrôle par secteur et la mise en œuvre du suivi mensuel de reporting (programmation prévisionnelle mensuelle sur l'année et répartition nominative du nombre de contrôles par agent et par mois) ;
- » poursuivre la sécurisation des procédures de contrôle et l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble des champs ICE, notamment dans le domaine du contrôle de la bonne utilisation des fonds publics ;
- » développer le conseil juridique au sein de la DDCS ;
- » promouvoir la montée en charge des missions transversales d'appui et de transversalité.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



L'équipe de la mission Appui Juridique & Méthodologie
Inspection - Contrôle - Evaluation



LES MISSIONS TRANSVERSALES

- » APPUI JURIDIQUE & MÉTHODOLOGIQUE
- » ÉGALITÉ & DROITS DES FEMMES
- » DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE À LA VIE ASSOCIATIVE
- » SANTÉ

MISSION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT



La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité de Paris est chargée, sous l'autorité du préfet, auprès du directeur départemental de la cohésion sociale, de l'application des mesures gouvernementales prises en faveur de l'égalité femmes-hommes et définies au niveau national par le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Elle est l'échelon départemental du service des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE). Elle est également fonctionnellement rattachée à la DRDFE.

La mission est composée d'une déléguée départementale aux droits des femmes et d'étudiants stagiaires. En 2015 deux étudiantes ont participé activement à la mise en œuvre de cette politique publique.

SON OBJET



L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental, un enjeu à la fois économique, social et culturel mais surtout de démocratie. La mission des droits des femmes s'est attachée à développer et à maintenir les partenariats institutionnels et associatifs autour d'actions rattachées aux trois axes de travaux issus des feuilles de routes ministérielles :

- » pour une égalité réelle ;
- » pour l'égalité dans la vie économique et professionnelle ;
- » promotion des droits et lutte contre les violences sexistes.

Sur le territoire parisien, les femmes représentent une part importante de la population. Il y a en effet 1,19 millions de femmes soit 53% de la population (INSEE, 2013).

SES PARTENAIRES



Les partenaires institutionnels : la mission travaille en lien avec les services de l'Etat : l'UT 75 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, le Rectorat de Paris, la Mission interministérielle pour la protection des femmes et contre les violences et la traite des êtres humains (MIPROF), l'UT 75 de la DIRECCTE, l'Agence Régionale Santé (ARS) et la Mairie de Paris.

Les partenaires socio-économiques sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris, Pôle Emploi et les bailleurs sociaux, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), SYNTEC...

Les partenaires associatifs : Les associations sont des partenaires indissociables de la mission sur le département. Elles participent à la promotion des droits des femmes et de l'égalité sur le territoire.



TEMPS FORTS 2015

La promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes a fait l'objet d'une attention particulière en 2015.

Le caractère interministériel de la politique publique de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'est illustré avec force sur le territoire parisien :

Janvier : signature du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion 2015-2020

Il comporte une action « Permettre un relogement rapide pour les femmes victimes de violences : mobiliser 50 logements par an sur le contingent de la Ville de Paris et 20 places sur le contingent Etat pour le relogement de femmes victimes de violences » destinée aux femmes victimes de violences.

Restitution aux associations de jeunesse et d'éducation populaire de la recherche action intitulée « Pour qu'activités de loisirs riment avec égalité », en partenariat avec le centre audiovisuel Simone de Beauvoir.

Février : Signature du contrat de prévention et de sécurité parisien

Conformément à l'axe 2 « Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes » de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, le Contrat Parisien de prévention et de sécurité 2015-2020 comprend deux fiches actions « lutter contre les violences faites aux femmes » et « accompagner les victimes d'exploitation sexuelle ».

Mars : A l'occasion du 8 mars journée internationale des Droits des femmes, la mission départementale a invité ses partenaires à participer à un débat sur le thème de « l'accompagnement global des femmes éloignées de l'emploi à Paris » à l'agence de pôle emploi du 15ème arrondissement.

En présence du préfet de région et de la préfète secrétaire générale de la préfecture, deux tables rondes se sont succédées en présence du secrétaire général du haut conseil à l'égalité, du directeur du l'UT 75 de la DIRECCTE et de la directrice de Pôle emploi Paris.

La mission départementale a également organisé en partenariat avec la délégation régionale, la représentation d'une pièce de théâtre à destination de l'ensemble d'agents de la préfecture, intitulée « Courrier du Cœur ».

Mai : Signature du contrat de ville Parisien

En référence à la loi de programmation du 21 février 2014, la problématique de l'égalité femmes-hommes a été intégrée de manière transversale au Contrat de ville parisien 2015-2020. Les actions en faveur de l'égalité se déclinent dans les trois axes du contrat de ville, accompagner les parcours et prévenir les ruptures, dynamiser les quartiers dans la ville, vivre sa ville et son quartier.

La DDCS de Paris a célébré à sa manière le 70ème anniversaire du premier vote des femmes. Ce petit déjeuner débat fut l'occasion de mesurer le chemin parcouru au cours de ces 70 années et de souligner les inégalités persistantes notamment en matière d'égalité professionnelle.

Septembre : En présence de la préfète secrétaire générale un débat sous la forme d'un théâtre forum a été organisé en partenariat avec l'AVFT sur le thème des violences sexistes et sexuelles au travail.

La 1^{ère} vice procureur de Paris a apporté un éclairage sur les traitements des dossiers à Paris sur cette thématique et la directrice générale de l'AVFT a illustré ces propos par les actions d'accompagnement des victimes menées par l'association.

Novembre : A l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la préfète secrétaire générale s'est déplacée dans un théâtre parisien pour participer à un débat précédé d'une pièce de théâtre « Tabou ». Cette représentation s'inscrit dans le cadre d'un projet soutenu par la mission départementale en partenariat avec le rectorat de Paris.

PERSPECTIVES 2016



La mission départementale s'attachera à mettre en place, avec le soutien de la MIPROF et en partenariat avec l'observatoire de la ville de Paris, la caisse d'allocations familiales et le juge aux affaires familiales, **la mesure d'accompagnement protégé**, mesure préconisée dans le 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ;

Les problématiques relatives à la mixité dans les activités de loisirs, à la place des femmes dans l'espace public, seront mises en place à travers le prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes comme outil de prévention de la radicalisation,

L'année 2016, sera marquée par **l'expérimentation d'un dispositif spécifique d'accueil et d'accompagnement pour les victimes de la traite des êtres humains jusqu'au procès pénal**. Suivi par la mission départementale aux droits des femmes, l'UT 75 de la DRIHL la ville de Paris et du parquet de Paris, cette expérimentation est une des mesures phares du plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains adopté le 14 mai 2014.

Enfin, l'année 2016 réunira les partenaires institutionnels et associatifs parisiens pour dresser le bilan du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et proposer de nouvelles actions pour lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



« 7^{ème} anniversaire du 1^{er} vote des femmes 11 mai »



« Accompagnement global des femmes éloignées de l'emploi » 6 mars 2015



SAIDA BELAID - Cheffe de la mission Egalité & Droits des Femmes



LES MISSIONS TRANSVERSALES

- » APPUI JURIDIQUE & MÉTHODOLOGIQUE
- » ÉGALITÉ & DROITS DES FEMMES
- » **DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE À LA VIE ASSOCIATIVE**
- » SANTÉ

DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE À LA VIE ASSOCIATIVE

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La mission est composée d'une chargée de mission, assurant la fonction de déléguée départementale à la vie associative- référente emploi.

La mission joue un rôle transversal au sein de la direction. La DDVA travaille en lien avec l'ensemble des services et plus particulièrement avec le pôle sport, jeunesse, vie associative et le pôle politique de la ville.

SON OBJET



La mission de la déléguée départementale à la vie associative (DDVA) est d'animer et de coordonner le développement de la vie associative, de faciliter l'accès à l'information des associations, de dialoguer avec les associations, recueillir leurs attentes et leurs besoins, observer les évolutions du milieu associatif local et développer la connaissance des spécificités associatives par des actions de formation.

Dans sa dimension emploi, la mission intègre la participation aux réunions du SPET (service public de l'emploi technique).

SES PARTENAIRES



Pour exercer sa mission la DDVA s'appuie sur des partenaires institutionnels et associatifs.

Dans la dimension emploi, les partenaires sont tout naturellement les acteurs en charge de l'emploi : DIRECCTE, pôle emploi, mission locale, cap emploi, PLIE, Ville de Paris, ADDEL, acteurs réunis régulièrement dans le cadre du SPET (service public de l'emploi territorial), pour mettre en oeuvre les directives et objectifs concernant les emplois aidés et les emplois d'avenir.

Dans la dimension soutien à la vie associative, la mission a développé un partenariat fort dans deux dimensions essentielles de la vie associative :

- » l'information, le conseil, le soutien et l'accompagnement des associations employeurs, avec le club asso-emploi porté par l'association ADDEL;
- » l'information, le conseil, le développement des associations, avec l'association groupement d'employeurs sport, loisirs Paris, en vue de mettre en place un centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).

La mission est également en lien avec les grandes fédérations (fédération des centres sociaux, ligue de l'enseignement...)



TEMPS FORTS 2015

En 2015, la question de la mutualisation et l'objectif de développement de l'emploi dans le secteur du sport et de l'animation ont constitué un axe fort.

A ce titre, trois dossiers ont particulièrement impacté l'activité :

- » l'accompagnement renforcé de l'association Paris Profession Sports jeunesse (PPSJ), en grande difficulté financière, vers une fin d'activité au 1er semestre 2015 ;
- » l'accompagnement de la Fédération Nationale Sports Loisirs, vers la création d'un groupement employeur, création réalisée en mars 2015 ;
- » l'accompagnement de l'association groupement d'employeurs sport, loisirs Paris pour la mise en place d'un CRIB (Centre de ressources et d'informations des bénévoles (CRIB) dont la vocation est d'accueillir et renseigner les bénévoles associatifs). La convention de labellisation a été signée en décembre 2015.

Au titre de ses missions transversales, la DDVA a accompagné l'association « Aux captifs la libération », pour l'élaboration de leur dossier d'agrément en qualité d'organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires (OACAS) et a instruit celui-ci, en lien avec la DIRECCTE et la DRIHL. L'arrêté d'agrément et la convention ont été signés en décembre 2015.

A partir de novembre 2015, dans le cadre du soutien apporté au pôle sports jeunesse et sports, la situation des postes FONJEP a été mise à jour et 16 évaluations de postes ont été réalisées.



PERSPECTIVES 2016

Les perspectives 2016 devraient s'inscrire dans le cadre de la mise en oeuvre de la circulaire du premier ministre, en date du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, qui comporte plusieurs axes, notamment la déclinaison, au niveau local, de la charte des engagements réciproques, signée le 14 février 2014.

La charte a défini les engagements respectifs de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations en matière de co-construction des politiques publiques. L'élaboration et l'adoption d'une charte locale permettrait de mieux soutenir la vie associative sur Paris.

Pour ce faire, deux axes pourraient être privilégiés :

- » La mise en réseau des services de l'Etat, dans le cadre de la Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA), à créer pour Paris,
- » La rencontre avec les vingt maisons des associations de la ville de Paris, afin d'appréhender la vie associative et les difficultés rencontrées sur ce territoire.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



MARYSE TRUEL-COMBE

Déléguée départementale
à la vie associative





3

LES MISSIONS TRANSVERSALES

- » APPUI JURIDIQUE & MÉTHODOLOGIQUE
- » ÉGALITÉ & DROITS DES FEMMES
- » DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE À LA VIE ASSOCIATIVE
- » **SANTÉ**

CONSEILLÈRE SANTÉ

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



Sous l'autorité du Directeur départemental et de la Directrice adjointe départementale de la cohésion sociale de Paris, la conseillère santé apporte son expertise sur l'ensemble des dossiers de la DDCS de Paris touchant à la santé des populations, entendu au sens large. Elle exerce ses fonctions de manière transversale, en lien avec l'ensemble des pôles et missions de la DDCS.

SON OBJET



La fonction de conseillère santé est fondée sur le double constat du poids important des déterminants sociaux sur l'état de santé d'une population et du rôle que joue l'état de santé d'un individu dans son intégration au sein de la société.

La mission de la conseillère santé est ainsi de porter les questions de santé au sein des différentes politiques publiques de cohésion sociale menées par la DDCS : décliner les orientations de la politique nationale de santé dans les domaines d'intervention de la DDCS et définir des stratégies de promotion de la santé, porter à la connaissance de la DDCS les données d'observation de la santé des parisiens concernant ses politiques ; émettre des avis sur les demandes de subvention pour des projets ayant un impact sur la santé ; établir des partenariats avec les acteurs parisiens de la santé publique ; représenter la DDCS dans les instances de démocratie sanitaire (conférence de territoire de santé de Paris et Commissions de coordination des politiques publiques de prévention et du secteur médico-social); promouvoir l'action de la DDCS en matière de santé.

La conseillère santé intervient ainsi dans les domaines :

- » de la politique de la ville et notamment des ateliers santé ville,
- » de lutte contre les drogues et les conduites addictives,
- » du sport-santé,
- » de la santé des femmes et notamment de la lutte contre les violences faites aux femmes et de la prostitution,
- » du handicap,
- » de la santé des migrants...

Elle contribue également à la mise en œuvre du Plan national pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et de sa déclinaison départementale : le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.



SES PARTENAIRES

La mise en œuvre des missions de la conseillère santé repose naturellement sur le développement d'un partenariat solide avec l'Agence régionale de santé et notamment sa délégation territoriale de Paris. Il s'agit également de développer des liens avec l'ensemble des acteurs de la démocratie sanitaire parmi lesquels la Ville de Paris, l'Assurance maladie, les représentants des professionnels de santé et des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les associations de prévention et les associations représentant les personnes en situation de handicap...



TEMPS FORTS 2015

Arrivée à la DDCS le 1er octobre 2015, la Conseillère santé a élaboré un guide sur les différentes aides auxquelles ont droit les personnes reconnues « réfugiées » qui a été remis aux personnes chargées d'accompagner les migrants accueillis par la France à l'automne 2015.

Par ailleurs, à l'occasion du 10ème anniversaire de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, la conseillère santé a organisé une conférence sur le thème « le handicap aujourd'hui, le handicap demain, quelle place au sein de notre société ? » qui a permis de croiser les approches institutionnelle, scientifique, littéraire et philosophique sur le handicap.



PERSPECTIVES 2016

L'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre de la loi de santé adoptée par le Parlement le 17 décembre 2015. Celle-ci trouvera notamment une déclinaison dans l'élaboration d'une stratégie départementale en matière de sport-santé, en lien avec la mission sport du Pôle sport, jeunesse, vie associative et éducation populaire.

En 2016, la DDCS renforcera son implication dans la gouvernance des ateliers santé ville et continuera de participer activement aux instances de démocratie sanitaire. Elle portera notamment le sujet des violences faites aux femmes lors d'une réunion de la conférence de territoire de santé de Paris.

Dans le domaine du handicap, l'année 2016 verra l'adoption du nouveau Schéma de la Ville de Paris pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap. La DDCS contribuera à son élaboration. L'Etat continuera également à co-animer avec la collectivité parisienne, le conseil départemental consultatif des personnes handicapées de Paris.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



SOAZIG PIOUS
Conseillère santé





4

PÔLE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- » MISSION SPORT
- » MISSION JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET ÉDUCATION POPULAIRE
- » MISSION PROTECTION DES MINEURS

PÔLE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

MAILYS PUYGAUTHIER / CHEFFE DE PÔLE



EDITORIAL



Le pôle jeunesse, sport et vie associative dirigé par une inspectrice de la jeunesse et des sports, met en œuvre les politiques sportives, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative sur Paris.

Le pôle s'articule autour de trois missions : la mission « sport », la mission « jeunesse » et la mission « protection des mineurs ».

Il est composé, outre sa cheffe de pôle, de 20 agents (10 catégorie A, 2 catégorie B et 8 catégorie C) : personnels administratifs, conseiller(ères) d'animation sportive, conseiller(ères) d'éducation populaire et de jeunesse.

Le pôle concourt notamment, à travers ses missions, à :

- » l'accès de tous aux pratiques sportives et d'éducation populaire ;
- » l'engagement et l'autonomie des jeunes ;
- » la promotion des valeurs de la République ;
- » le soutien à la vie associative ;
- » la protection des mineurs et des sportifs ;
- » la qualification des encadrants.

L'année 2015 a été marquée par les temps forts suivants :

- » la mise en œuvre des mesures issues du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 ;
- » le développement des emplois sportifs ;
- » la montée en puissance du service civique ;
- » la simplification administrative notamment dans le secteur du sport.



PÔLE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- » MISSION SPORT

- » MISSION JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET ÉDUCATION POPULAIRE

- » MISSION PROTECTION DES MINEURS

MISSION SPORT

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La mission sport compte 9 agents, 5 conseillers d'animation sportive (catégorie A) et 4 agents administratifs de catégorie C.

Le sport est un vecteur majeur de cohésion sociale et participe aux enjeux de mixité sociale, de lutte contre les discriminations et d'engagement citoyen. La mission adopte ainsi une approche transversale pour accompagner les associations sportives dans la prise en compte de ces enjeux et dans la connaissance des différents dispositifs gérés par les services de l'Etat notamment de la politique de la ville.

SON OBJET



La mission sport de la DDSCS de Paris est chargée de mettre en œuvre les directives de l'Etat en terme de politiques sportives pour le territoire de Paris en prenant en compte deux dimensions :

Un volet « développement » pour promouvoir la pratique sportive pour tous les publics :

- » soutien aux projets locaux portés par les associations sportives parisiennes (clubs et comités) notamment à destination des quartiers prioritaires de la ville et des publics les plus éloignés d'une pratique sportive encadrée (les femmes, les personnes en situation de handicap...) ;
- » participation à la structuration du mouvement sportif par la professionnalisation et la qualification dans les métiers du sport et de l'animation ;
- » promotion des activités physiques comme facteur de santé publique, notamment pour les publics à besoins particuliers comme les personnes handicapées ;
- » prévention des incivilités et lutte contre la violence dans le sport.

Un volet « protection des sportifs » pour sécuriser la pratique sportive via :

- » le contrôle des Etablissements d'Activité Physiques et Sportives (EAPS) ;
- » le suivi des éducateurs sportifs : validation de la qualification, des équivalences de diplômes ou qualifications étrangers et de l'honorabilité des éducateurs sportifs lors de la demande de leur carte professionnelle ;
- » l'autorisation des manifestations sportives et la contribution à l'homologation des enceintes sportives.



SES PARTENAIRES

La mission sport travaille en étroite collaboration avec le mouvement sportif parisien et en particulier son représentant départemental qu'est le Comité Olympique et Sportif (CDOS) dont l'avis est sollicité au moment de l'attribution des subventions et leur validation en commission territoriale régionale. Le partenariat est également historique et toujours aussi vivant avec le comité départemental des médailles, également sollicité pour l'attribution des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. La Ville de Paris et sa direction des sports, sont également des partenaires privilégiés de la DDCS pour la mise en œuvre d'une politique sportive au profit de tous les parisiens et dans un cadre sécurisé.



TEMPS FORTS 2015

L'emploi sportif a été une grande priorité. 68 emplois ont été créés au sein des associations sportives parisiennes sur des missions de développement, d'éducateur ou d'administratif. Ces emplois doivent permettre le développement notamment des pratiques sportives dans les quartiers prioritaires de la ville.

Pour simplifier les démarches administratives des usagers, deux mesures ont été mises en place en 2015 :

- » la télédéclaration des éducateurs sportifs. Désormais, les éducateurs peuvent faire leur demande de carte professionnelle (création ou renouvellement) de manière dématérialisée directement sur le site <https://eaps.sports.gouv.fr/> ;
- » la suppression de la demande d'agrément sport pour les associations affiliées à une fédération agréée.

La DDCS s'est mobilisée lors de Famillathlon à la fois par un appui financier et par l'animation de stands. Cette manifestation grand public qui se tient chaque année en septembre sur le Champ de Mars, a en 2015 mis en avant l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

La Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le Secrétaire d'État aux sports ont visité l'Espace Glisse Paris 18 à l'occasion de la signature des emplois parisiens « Citoyens du sport », mis en place par le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 dits « emplois CIEC ». La conseillère santé a contribué à l'organisation de cette visite.

PERSPECTIVES 2016



L'année 2016 verra l'inflechissement des orientations amorcées dès 2014 : la mobilisation des crédits du CNDP en faveur des quartiers politiques de la ville et de la création d'emplois, que ce soit par des postes créés ou des jeunes engagés en apprentissage. Les actions « citoyens du sport » lancées en 2015 seront reconduites : j'apprends à nager, emplois CIEC et une nouvelle action sera mise en place pour développer la pratique sportive des femmes résidant dans les quartiers politiques de la ville.

Par ailleurs, la DDCS de Paris vibrera en juin 2016 et pendant l'été avec l'accueil de l'Euro 2016 de football. Pour cela, la DDCS poursuivra la mobilisation des acteurs associatifs en lien avec ses partenaires pour mettre en avant, à l'occasion de cet événement, les valeurs citoyennes du sport, l'engagement des jeunes et promouvoir l'accès à tous au sport notamment par le dispositif « Tous prêts ».

La mission sports mettra également en œuvre son plan de contrôle avec un prévisionnel de 100 établissements visités et explicitera les procédures à suivre pour les organisateurs de manifestations sportives.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



« Famillathlon 2015 - Champ de mars »



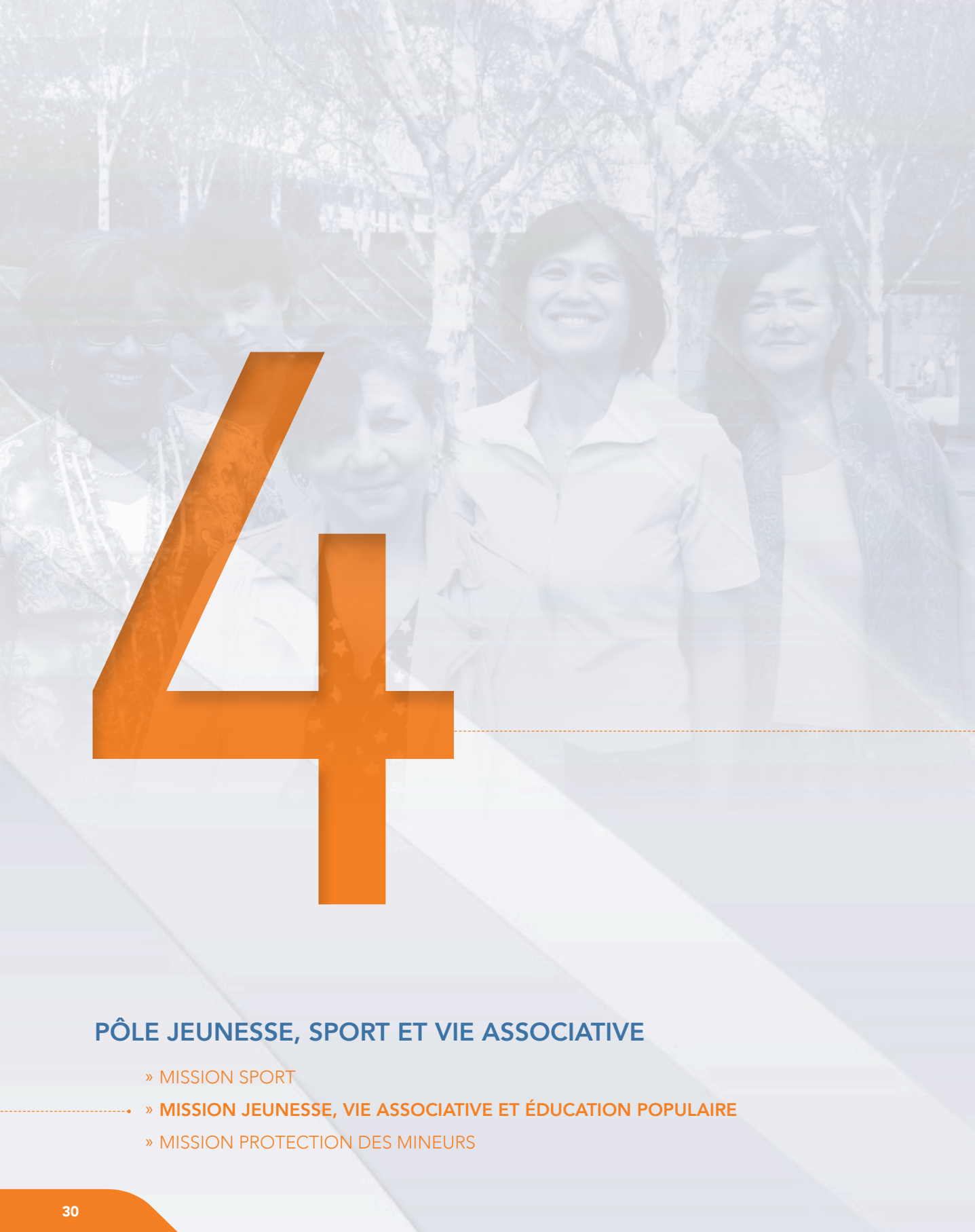
L'équipe de la mission sport



« Emploi citoyen du sport »
Signature de la convention - 12 mars 2015



« Famillathlon 2015 - Champ de mars »



4

PÔLE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- » MISSION SPORT
- » MISSION JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET ÉDUCATION POPULAIRE
- » MISSION PROTECTION DES MINEURS

MISSION JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE ET ÉDUCATION POPULAIRE

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La mission jeunesse compte 4 agents de catégorie A (3 CEPJ, dont une absente le dernier semestre 2015) et une attachée de l'Education Nationale. La secrétaire du pôle apporte un appui administratif.

La mission travaille en transversalité avec les différents pôles de la DDCS pour renforcer son approche territoriale, notamment avec la politique de la ville, et pour accompagner les projets favorisant l'engagement et la citoyenneté des jeunes.

SON OBJET



La mission jeunesse de la DDCS de Paris est chargée de mettre en œuvre les orientations ministérielles relatives aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de la vie associative pour le territoire. Les dispositifs portés par la mission sont : le service civique, l'information jeunesse, le FONJEP, les agréments de jeunesse et d'éducation populaire.

L'objectif poursuivi au sein de la mission jeunesse est double :

- » rendre accessible les dispositifs concernant les jeunes et favoriser leur engagement citoyen ;
- » soutenir et accompagner le réseau associatif.





SES PARTENAIRES

Les partenaires de la mission jeunesse sont divers, à la fois par rapport à leur statut : service de l'Etat, collectivité territoriale ou associatif mais aussi par rapport au domaine d'intervention : emploi, culture, solidarité...

Pour la mise en œuvre des politiques de jeunesse, la DDCS est en relation étroite avec la DRJSCS. Sur le dossier service civique, l'agence nationale du service civique est un interlocuteur privilégié de même que la DIRECCTE pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue d'une mission de service civique.

La mission a construit des liens forts avec le CIDJ, partenaire incontournable sur le territoire de l'information jeunesse en lien avec la Ville de Paris.

Le partenariat des PIJ, notamment avec l'éducation nationale et les missions locales, mais aussi avec des structures spécialisées, assure les liaisons permettant de suivre le parcours d'un jeune dans sa globalité.

La DDCS compte également sur un réseau associatif dense, même si les têtes de réseau sont implantées essentiellement dans les quartiers prioritaires, pour porter les valeurs de citoyenneté auprès des jeunes et les accompagner dans leur parcours de vie.,



TEMPS FORTS 2015

La DDCS de Paris, en partenariat avec la DRJSCS, lance chaque année un appel à projets, à destination des associations d'éducation populaire, pour dynamiser les actions éducatives dans les territoires et depuis 2015 principalement dans les quartiers prioritaires de la ville.

80 projets ont été déposés en 2015 et 63 projets ont été retenus pour un montant de 211 491 euros.

Les projets retenus poursuivent les objectifs suivants :

- » favoriser les accès à la culture et développer les expressions artistiques des jeunes ;
- » renforcer le lien social, la solidarité et le « vivre ensemble » ;
- » faciliter l'expression et la parole des jeunes et développer l'engagement, la participation et la citoyenneté des jeunes, en faisant en sorte de les associer à la conception même du projet puis à sa déclinaison en différentes étapes, sur un mode délibératif.

Par ailleurs, le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 a permis le soutien à des projets innovants sur le territoire parisien pour développer :

- » la participation des habitants et la mise en œuvre de projet collectif via la mise en place de deux fabriques d'initiatives citoyennes à Paris portées par la ligue de l'enseignement et le Centre Maurice Noguès, affilié à Léo Lagrange ;
- » la formation des animateurs aux problématiques de la radicalisation des jeunes ;
- » l'éducation aux médias ;
- » la création d'outils de sensibilisation permettant de traiter les enjeux d'égalité garçons filles, la lutte contre les pratiques de discrimination et le respect des différences associées à l'enjeu de la laïcité.

De plus la DDCS a réuni le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA) en formation plénière. Ce conseil est composé des principaux acteurs institutionnels et associatifs du territoire parisien. Il s'est tenu le 18 juin à la Préfecture de la Région Ile de France sous la présidence de Madame Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la Préfecture d'Île de France.

Les thématiques sur l'égalité hommes / femmes dans la vie associative, le compte rendu du comité interministériel à l'égalité des chances et la citoyenneté et la présentation du service civique y ont été abordés. Ce comité a mis en avant la nécessité de développer une stratégie départementale partenariale et de construire un plan départemental pour la jeunesse.

PERSPECTIVES 2016



Le service civique, priorité gouvernementale, sera de nouveau un axe fort de l'action de la DDCS en 2016. Cet engagement citoyen au sein d'un organisme agréé permet aux jeunes de vivre une expérience enrichissante. Il participe au développement de compétences pour le jeune et favorise la construction de son futur projet professionnel.

La DDCS s'attachera en 2016, à améliorer les délais de traitement des demandes d'agrément et à développer l'offre de mission, à la fois pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville et dans les thématiques de la santé et du sport.

La réorganisation des points informations jeunesse gérés par la ville de Paris sera également un chantier à suivre.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



A background image featuring four women of diverse backgrounds smiling. Behind them is a world map with several hands pointing to different countries, including Algeria, Mali, Niger, Chad, Nigeria, Egypt, Iran, Pakistan, India, China, and others. A large orange number '4' is overlaid on the left side of the image.

4

PÔLE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- » MISSION SPORT
- » MISSION JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET ÉDUCATION POPULAIRE
- » MISSION PROTECTION DES MINEURS

MISSION PROTECTION DES MINEURS

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La mission « protection des mineurs » est coordonnée par un conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ). Il s'appuie sur une équipe de 6 agents, 1 agents de catégorie A (CEPJ), 2 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C.

La mission est organisée pour répondre au mieux aux nombreuses sollicitations mails et téléphoniques des organisateurs, des animateurs, des jeunes en formation BAFA et de leurs parents.

SON OBJET



La mission protection des mineurs met en œuvre dans le département les politiques visant à développer et à garantir la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et la sécurité physique et morale des mineurs accueillis.

A ce titre, sous l'autorité du Préfet de département, la mission assure :

- » le traitement des déclarations des locaux d'hébergement et des accueils collectifs de mineurs ;
- » les contrôles et évaluations prévus dans le cadre du plan départemental de protection des mineurs en ACM ;
- » la délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) ;
- » l'exercice de ses pouvoirs de police administrative ;
- » le pilotage de la réforme des rythmes éducatifs en lien avec l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville de Paris.



SES PARTENAIRES

La mission « Protection des mineurs » travaille en étroite partenariat avec les organisateurs d'ACM, et avec le premier d'entre eux, la direction des affaires scolaires (DASCO) de la ville de Paris. En effet, au-delà des contrôles et des mesures de sanction disciplinaire qui peuvent être prises, l'essentiel de l'activité de la mission consiste en un travail continu d'information, de conseil et d'accompagnement des organisateurs et des équipes pédagogiques. Les rappels portent notamment sur les obligations relatives à la déclaration, à l'encadrement, aux conditions d'hygiène et de sécurité des locaux. Cet accompagnement, réalisé de concert avec la CAF prend la forme de rencontres, diffusion d'informations et communication d'outils.

A cet égard, une collaboration étroite avec les organismes de formation et la DRJSCS permet d'assurer la qualité des formations des animateurs et des directeurs.

Un partenariat s'est développé également avec les services de police, en particulier la brigade de protection des mineurs et les services de justice à propos de certains dossiers ayant fait l'objet d'un signalement et dont les faits relèvent du code pénal.



TEMPS FORTS 2015

La DDCS a organisé une grande réunion d'information et de rencontre avec l'ensemble des organisateurs d'ACM le 26 janvier 2015. Cette rencontre a permis de rappeler les notions réglementaires et pédagogiques en vigueur dans les ACM et de répondre aux interrogations des organisateurs.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, lancée pour Paris dès la rentrée 2013, en partenariat avec l'Education Nationale et la CAF se poursuit avec la déclaration de la totalité des accueils de loisirs parisiens qui se situent pour la plupart dans des écoles municipales. Cet accompagnement de la Ville a permis une meilleure prise en compte de la réglementation issue du code de l'action sociale et des familles et la recherche d'une cohérence de la démarche pédagogique entre les différents acteurs.

PERSPECTIVES 2016



Le projet éducatif de territoire (PEDT) signé en 2013 pour 3 ans arrive à échéance. La DDCS, en lien avec les signataires du projet, participera à l'évaluation du PEDT sur la base des 114 contrôles des accueils de la direction des affaires scolaires effectués en 2015 et à la mise en place d'un nouveau projet pour la période 2016-2019. Dans ce cadre et pour accompagner la mise en œuvre d'un PEDT plus global, prenant en compte toutes les dimensions de l'enfant et tous les temps en dehors de la cellule familiale, la DDCS a mobilisé l'ensemble des pôles pour participer aux réflexions thématiques lancées par la ville de Paris.

2016 sera également l'année de l'accompagnement des structures à la mise en place de la nouvelle réglementation issue de l'arrêté du 15 juillet 2015 relative au BAFA et BAFD.

Le plan de contrôle, avec un objectif de 160 contrôles, sera maintenu plus particulièrement sur les temps d'aménagement des rythmes scolaires et des bilans par circonscription d'action scolaire seront poursuivis afin d'évaluer plus précisément la qualité éducative par territoire.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



L'équipe de la mission protection des mineurs



5

PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS & PRÉVENTION

- » MISSION AIDE SOCIALE / DROITS DES PERSONNES
- » MISSION PRÉVENTION

PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS & PRÉVENTION

BRIGITTE BANSAT LE HEUZEY / CHEFFE DE PÔLE



EDITORIAL



Le pôle protection des populations et prévention, dirigé par une inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, se compose de 28 agents (5 catégories A, 16 catégories B et 7 catégories C) et s'articule autour de deux missions : la mission aide sociale et droits des personnes et la mission prévention. Ces deux missions diffèrent de par leurs interlocuteurs et leurs enjeux mais s'inscrivent dans les missions de service public de la DDSC :

La mission aide sociale et droits des personnes se caractérise par un calendrier précis de dates de commissions (CDAS, commission des enfants du spectacle, commission de réforme), de conseils (conseil de famille) et de comités (comité médical).

Cette mission est au service des usagers, avec des interlocuteurs très divers et même spécifiques, comme les mandataires individuels (professions libérales) ou les sociétés de production (commission des enfants du spectacle). De plus, l'activité de secrétariat de la CDAS - une activité juridictionnelle - et la tarification des services tutélaires demande une technique très particulière tout en s'inscrivant dans le respect d'une procédure contradictoire de 60 jours.

Enfin, le comité médical et la commission de réforme s'occupent de la gestion des agents d'une partie de la fonction publique territoriale et hospitalière.

La gestion et le suivi de plusieurs BOP à volumétrie financière importante dont notamment le BOP 177 pour l'aide sociale Etat et le BOP 304 pour la tutelle aux majeurs protégés doivent être particulièrement rigoureux et demandent de l'anticipation notamment dans l'évaluation des besoins.

La mission prévention est quant à elle au cœur des préoccupations gouvernementales notamment à travers les deux dispositifs MILDECA et FIPD ainsi que l'APRE, la lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires et la protection des lieux de culte à travers le fond social juif unifié (FSJU). Pour cela l'action de la DDSC se réalise sous l'autorité du préfet et en concertation avec de nombreux partenaires institutionnels comme notamment la préfecture de police, le parquet, la ville de Paris, le rectorat, l'ARS....

La régionalisation des crédits a engendré depuis deux ans une charge de travail importante qui doit être anticipée au mieux en planifiant les priorités tout au long de l'année. Il en est de même pour le FIPD qui s'inscrit majoritairement dans les quartiers prioritaires.

Les contraintes de ces deux missions sont donc à apprécier tout au long de l'année dans une démarche participative avec les équipes et la création en tant que de besoin de nouveaux modes de fonctionnement en redéployant ponctuellement les effectifs sur certains secteurs. Cette articulation est essentielle afin de mener à bien toute la diversité des secteurs.



PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS & PRÉVENTION

- » MISSION AIDE SOCIALE / DROITS DES PERSONNES
- » MISSION PRÉVENTION

LA MISSION AIDE SOCIALE

DROITS DES PERSONNES

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La mission aide sociale et droits des personnes assure un service public au plus proche des populations et vise à garantir leur protection et leur accès aux droits.

Il s'agit d'une succession de secteurs autonomes et de procédures diverses avec des calendriers contraints qui nécessitent une organisation prévisionnelle de l'ensemble des tâches sur l'année.

La gestion financière des actions menées est également très diversifiée (états de frais, dotations globale de financement, subventions....).

Cette mission est composée de 22 agents : 2 catégorie A, inspectrices de l'action sanitaire et sociale, 13 catégorie B et 7 catégorie C.

SON OBJET



La mission a un rôle de protection des personnes vulnérables et s'occupe des pupilles de l'Etat accueillis en service d'accueil familial. Pour ce faire, elle réunit deux fois par mois le conseil de famille, organe de tutelle des pupilles de l'Etat avec le tuteur représentant le préfet. La mission gère également les dossiers d'adoption en lien avec le département de Paris jusqu'au jugement d'adoption plénière.

La mission contrôle et finance les mesures de protection des majeurs exercées par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs, exerçant à titre individuel ou dans un service tutélaire, et élabore la liste annuelle départementale des mandataires au nom du préfet.

La mission délivre des autorisations de travail à toute société de production souhaitant embaucher des mineurs de 3 mois à 15 ans dans le milieu du spectacle (cinéma, télévision, théâtre, enregistrement...) et à cette fin, elle tient le secrétariat de la commission des enfants du spectacle.

D'autre part, la mission garantit l'accès aux droits sociaux par le biais de l'instruction des demandes d'aide sociale ne relevant pas de la compétence du Conseil Départemental et paye les factures des personnes admises à l'aide sociale Etat dès leur entrée au sein des établissements médico-sociaux. La mission gère également les contentieux relevant de la commission départementale d'aide sociale. A cela s'ajoute le traitement des factures d'aide médicale Etat à titre humanitaire et la prise en charge d'actions rentrant dans le champ de la prévention de l'exclusion.

Elle assure le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme et prépare les dossiers des fonctionnaires appartenant à la fonction publique territoriale et hospitalière qui demandent un congé de longue maladie, une reconnaissance d'accident de travail et de maladie professionnelle ou d'invalidité.

Dans le secteur de la famille, la mission aide sociale et droits de personnes est compétente également dans l'instruction des dossiers, la gestion et l'organisation de la remise de la médaille de la famille. Elle a aussi à sa charge les demandes d'agrément des espaces de rencontres et le financement des heures de conseil conjugal effectuées par des associations conventionnées.

Enfin depuis 2015, le secteur du Handicap a été affecté à cette mission et notamment les autorisations et contrôles des vacances adaptées organisées pour les adultes handicapés, ainsi que le suivi et le financement des points accueil, écoute jeunes (PAEJ).



SES PARTENAIRES

La mission est en contact avec des interlocuteurs très divers et spécifiques, comme les mandataires individuels (professions libérales) pour la tutelle aux majeurs protégés ; les sociétés de production et la DIRECCTE pour la commission des enfants du spectacle ; la justice (la présidente de la CDAS, les juges des tutelles et les juges pour enfant qui siègent à la commission des enfants du spectacle) ; les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière ainsi que les médecins généralistes et spécialistes pour le comité médical et la commission de réforme.

Le Conseil Départemental est aussi un partenaire sur plusieurs secteurs, et notamment celui des pupilles puisqu'il est le service gardien des pupilles de l'Etat et au travers des demandes d'aide sociale ainsi que la CAF dans le domaine du soutien à la parentalité.

Enfin, elle travaille en lien avec les partenaires associatifs de la prévention des exclusions et de la famille, ainsi que les services tutélaires, qui sont des services médico-sociaux.



TEMPS FORTS 2015

Plusieurs secteurs ont été impactés par une hausse des dossiers à traiter notamment en ce qui concerne la commission des enfants du spectacle avec 9 613 enfants annuellement.

En matière d'aide sociale, une mise à jour des dossiers des bénéficiaires a été amorcée ainsi que la création d'une base de données.

De plus, le comité médical et la commission de réforme ont vu leur activité se complexifier de par le traitement des dossiers transmis par la préfecture de police et le service a été impacté par l'organisation du transfert du secrétariat aux centres de gestion petite et grande couronne pour la fonction publique territoriale.

L'année 2015 a aussi été marquée par la poursuite et l'intensification de l'inspection contrôle avec 8 contrôles de mandataires individuels, et 2 inspections de service tutélaire. Cela s'explique par l'importance des sommes financières allouées dans ce secteur (plus de 6 millions d'euros pour le financement des MJPM) et par la volonté d'encadrement de la profession depuis la réforme de 2007. De plus un meilleur suivi des plaintes et une sensibilisation à la maltraitance et à la « bientraitance » ont été mis en place.

Concernant les pupilles de l'Etat, un service d'accueil familial a été visité en juin 2015, permettant ainsi de rencontrer les pupilles et leur famille d'accueil.

Pour le handicap, il faut noter la participation à l'évènement famillathlon orienté sur la thématique Sport Handicap ainsi que sur la tenue d'une deuxième réunion du comité départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

PERSPECTIVES 2016



Pour 2016, il est prévu de poursuivre et d'intensifier les inspections contrôles dans le secteur de la tutelle aux majeurs protégés, et de créer de nouveaux outils pour une meilleure efficacité dans le suivi des mandataires judiciaires à la protection des majeurs surtout que la réforme du financement fait de l'Etat le seul financeur public à compter du 1^{er} janvier 2016.

Concernant la gestion des flux de dossiers des différentes commissions, il conviendra de maintenir les calendriers fixés et de faire face à l'évolution imprévue de leur nombre. Pour le comité médical et la commission de réforme le transfert du secrétariat des collectivités territoriales et des établissements publics doit se continuer début janvier pour le centre de gestion de la grande couronne.

La CDAS devra affiner les modalités de transfert au TGI tout au long de l'année 2016.

La commission des enfants du spectacle devra en 2016 rester la référence nationale en confortant sa réglementation dans le respect de la législation et de la protection de l'enfance.

Pour les pupilles, une réunion des deux conseils de famille est prévue courant janvier afin d'harmoniser les critères de choix et les bonnes pratiques.

Pour le secteur du handicap, il est prévu l'organisation de deux comités départementaux consultatifs des personnes handicapées. Cette instance étant un organe consultatif essentiel à la politique menée en matière de handicap.

Les PAEJ feront l'objet de contrôles afin d'en évaluer le fonctionnement et de s'assurer que l'offre répond à la demande.

Enfin, la médaille de la famille sera remise à la préfecture de région Ile- de- France, préfecture de Paris comme en 2015.

QUELQUE(S) VISUEL(S)





PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS & PRÉVENTION

» MISSION AIDE SOCIALE / DROITS DES PERSONNES

.....• » **MISSION PRÉVENTION**

LA MISSION PRÉVENTION

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La mission prévention s'articule surtout autour de deux grands dispositifs de politiques publiques (MILDECA/ FIPD) et les actions financées portent essentiellement sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville en ce qui concerne le FIPD.

Pour les autres dispositifs, MILDECA, dérivés sectoriels, lutte contre la radicalisation des jeunes et protection des lieux de culte, le « fléchage » ne concerne pas uniquement les quartiers prioritaires.

Elle est composée de 5 agents : un cadre A, coordinatrice de la mission, une chargée de mission (catégorie A) et 3 catégories B.

SON OBJET



La mission prévention est au cœur des préoccupations gouvernementales et elle s'appuie notamment sur deux dispositifs : **la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives** (MILDECA), qui a pour objectif de financer les actions de prévention et de réductions des risques, et **le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance** (FIPD) qui a pour objectif de soutenir et de promouvoir des actions relatives à la délinquance, la lutte contre la récidive, l'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Le secteur nécessite à la fois une très grande autonomie indispensable pour gérer au mieux des dispositifs lourds en matière de demandes et de financement, un sens de la diplomatie et du contact, et des capacités rédactionnelles et d'analyse budgétaire et de projets (analyse de projets lors de l'élaboration des programmations annuelles FIPD et MILDECA), et lors de la participation aux évaluations des actions financées dans le programme Inspection, Contrôle, Evaluation (ICE).

SES PARTENAIRES



L'action de la DDCS et de la mission prévention se fait sous le contrôle de la préfète, secrétaire générale de Paris et du directeur de la modernisation de l'administration et en concertation avec de nombreux partenaires institutionnels et notamment la préfecture de police, le parquet, le rectorat, la ville de Paris.

Le partenariat institutionnel et associatif concerne un maillage du territoire parisien au plus près des populations prioritaires.



TEMPS FORTS 2015

En 2015, le FIPD a dû gérer 204 demandes de financement. Ce dispositif s'inscrivant dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance, 12 réunions de concertation avec tous les partenaires se sont tenues afin de respecter les priorités 2015.

De plus, la prise en charge administrative et financière des actions de lutte contre la radicalisation (14 demandes) et la préparation du transfert des demandes de protection et de surveillance des lieux dépendants du Fonds Social Juif Unifié (FSJU) pour les années 2014 (10 actions) et 2015 (59 actions) sur les crédits du FIPD, ont nécessité également des réunions avec les services de la préfecture. La coordonnatrice de la mission en tant que référente radicalisation et dérives sectaires de la DDCS, a mené conjointement avec le cabinet du préfet de région des actions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation des jeunes et des réunions relatives aux dérives sectaires.

Pour la MILDECA, toutes les DDCS de la région Ile-de-France ont été rencontrées par la mission afin d'informer et de former les départements au logiciel NEMO (7 jours consacrés à la réception des équipes administratives), ceci dans le but d'accélérer le processus de paiement des associations. 23 projets ont été financés sur l'enveloppe régionale et 35 spécifiquement pour Paris.

Paris compte 3 ZSP (zones de sécurité prioritaires) sur les 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements. Dans le cadre du FIPD, 300 000€ ont été consacrés aux 3 ZSP comme en 2014.



PERSPECTIVES 2016

En ce qui concerne les crédits du FIPD, il faut poursuivre la prise en charge administrative et financière des actions de lutte contre la radicalisation des jeunes et la sécurisation des lieux cultuels. Des appels à projets communs ont été lancés pour le FIPD, la politique de la ville et le dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV) en novembre 2015 afin de faciliter le dépôt des demandes pour les associations.

Pour la MILDECA, un appel à projet départemental et un appel à projet régional ont été lancés en décembre 2015 et l'information des DDCS de la région se fera, à l'identique de 2015, par une visite sur site de la mission.

Les articles 41 et 43 de la loi de modernisation du système de santé du 17 décembre 2015 donne un cadre législatif à la politique de réduction des risques pour les consommateurs de drogue et institue à titre expérimental une salle de consommation de drogue à moindre risque à Paris. Cette salle de consommation est un lieu d'accueil des usagers de drogue en situation de précarité et il propose d'autres prestations de soins tels que soins infirmiers, conseils et informations liés aux pratiques et consommation de drogues.

La DDCS s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre de cette structure qui devrait voir le jour au 1er octobre 2016 et qui nécessitera un partenariat important avec l'ARS, la ville, la MILDECA, la préfecture de police, le TGI et l'APHP.

Cette salle sera portée par le CARUD (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue) et GAIA.

Un plan d'actions en faveur des ZSP à Paris a été initié par le préfet de région qui vise à porter une attention particulière aux principales difficultés rencontrées par les populations dans leur vie quotidienne.

Ce plan est décliné autour de 6 actions :

- » le pacte de la 2^{ème} chance destiné à accompagner des jeunes sous -main de justice vers l'emploi ;
- » le soutien à l'emploi des habitants des ZSP ;
- » le soutien aux entreprises et leur installation et accompagnement de leurs dirigeants ;
- » l'aide à l'accès à la propriété, à l'amélioration du parc immobilier privé et à la régulation de l'attribution des logements sociaux ;
- » l'engagement par 3 établissements culturels parisiens prestigieux (Opéra, Philharmonie, Bibliothèque nationale de France) d'actions culturelles mobilisant les publics résidant dans les quartiers prioritaires ;
- » la médiation sociale en milieu scolaire auprès d'un réseau d'établissements composé d'un collège et de 3 écoles élémentaires sur un territoire.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



L'ÉQUIPE DE LA MISSION PRÉVENTION





PÔLE POLITIQUE DE LA VILLE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

- » MISSION POLITIQUE DE LA VILLE
- » MISSION INTÉGRATION, SOUTIEN AUX POPULATIONS VULNÉRABLES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PÔLE POLITIQUE DE LA VILLE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

DOMINIQUE AGULLO / CHEFFE DE PÔLE



EDITORIAL



Le pôle politique de la ville et égalité des chances, dirigée par une attachée principale d'administration, s'articule autour de deux missions : la mission politique de la ville et la mission intégration, soutien aux populations vulnérables et lutte contre les discriminations.

Si ces deux missions diffèrent de par leurs interlocuteurs et leurs enjeux, elles s'inscrivent toutes deux dans la mise en œuvre de politiques publiques prioritaires relevant de la cohésion sociale.

Le pôle composé de 17 agents en début d'année (6 catégories A, 8 catégories B et 3 catégorie C) a perdu 1 catégorie A et 1 catégorie B.

Le pôle concourt notamment, à travers ses missions, à :

- » la mise en œuvre du contrat de ville ;
- » l'animation de dispositifs éducatifs spécifiques ;
- » la coordination du programme ville-vie-vacances (VVV) ;
- » l'amélioration du lien social notamment avec le dispositif adultes-relais ;
- » l'intégration des publics immigrés ;

Jusqu'en septembre 2015, il concourait aussi à la mise en œuvre de la politique menée en faveur des personnes en situation de handicap ainsi qu'à la reconnaissance des populations issues des anciennes formations supplétives de l'armée française et de leurs familles.

L'année 2015 a été marquée par :

- » la signature du nouveau contrat de ville parisien 2015-2020 ;
- » la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ACSé 2015-2017 ;
- » l'augmentation significative des projets développés dans le cadre du VV/ANCV ;
- » le lancement d'un appel à projets commun portant sur trois dispositifs ;
- » la mise en œuvre de la réforme de la politique d'intégration ;
- » la mise en place du comité départemental « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) ;
- » l'instruction des dossiers parisiens de l'appel à projets DILCRA



PÔLE POLITIQUE DE LA VILLE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

- » MISSION POLITIQUE DE LA VILLE
- » MISSION INTÉGRATION, SOUTIEN AUX POPULATIONS VULNÉRABLES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LA MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La mission est composée de chargé(e)s de thématiques ou de programmes, d'une cellule adultes-relais et d'une cellule finances. Les thématiques principalement suivies sont l'éducation, la parentalité, la culture, l'insertion professionnelle, la lutte contre l'illettrisme, le décrochage scolaire, le lien social et l'accès aux droits.

La mission est dirigée par un attaché d'administration, elle comprend en tout 11 agents (dont 4 catégories A, 4 B et 3 C).

SON OBJET



La mission politique de la ville concourt, sous l'autorité de la préfète à la mise en œuvre sur le territoire du contrat de ville. A ce titre, elle lance chaque année un appel à projets partenarial, Ville-État, portant sur les thématiques prioritaires du contrat de ville au bénéfice des habitants des quartiers «politique de la ville».

En outre, la mission est chargée de l'animation de dispositifs éducatifs spécifiques, notamment par le biais du groupement d'intérêt public (GIP), réunissant l'État (préfecture et académie), la Ville et la CAF. Le programme de réussite éducative (PRE) parisien propose ainsi un accompagnement individualisé à plus d'un millier d'enfants et adolescents en situation de fragilité socio-éducative.

La mission assure également la coordination du programme ville-vie-vacances (VVV) qui permet d'offrir à des jeunes en priorité âgés de 11 à 21 ans l'accès gratuit à des activités sportives, culturelles et de loisirs dans le cadre extra-scolaire, en partenariat avec la Ville et la préfecture de police (VVV) et de favoriser le départ en vacances de jeunes de 16 à 25 ans (VVV/ANCV).

Enfin, la gestion du dispositif adultes-relais favorise la médiation sociale et développe l'emploi des adultes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

SES PARTENAIRES



La mission travaille en lien très étroit avec les services de la ville de Paris pour la mise en œuvre des projets menés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec la participation de différents services de l'Etat (Académie, DIRECCTE, CAF, ARS, Pôle emploi...) et collabore avec les services de la préfecture (DMA et DRIHL).

Elle soutient les projets associatifs répondant aux priorités de l'Etat en accompagnant et contrôlant les structures qui les portent.



FAITS MARQUANTS 2015

Signature du nouveau contrat de ville parisien 2015-2020 : une mobilisation sans précédent du droit commun de l'Etat en direction des habitants des quartiers prioritaires

Le premier trimestre de l'année 2015 a été consacré à la rédaction du contrat de ville parisien, dont les travaux partenariaux d'élaboration avaient occupé le second semestre 2014.

Signé le 7 mai 2015 en présence du Premier Ministre, ce contrat ambitieux par ses objectifs et sa méthode a fait l'objet d'une concertation exemplaire entre les services de l'État, la Ville de Paris, les bailleurs sociaux, la Région, la caisse d'allocations familiales, pôle emploi, la mission locale, les chambres consulaires et la caisse des dépôts et consignations. Avec, pour l'État, une enveloppe totale de 26 millions d'euros par an pour les quartiers de la politique de la ville et près de 76 objectifs définis en application des conventions interministérielles, l'exigence légale de mobilisation prioritaire des politiques de droit commun en direction des quartiers prioritaires a été pleinement relevée.

Deux rencontres organisées au bénéfice des associations partenaires investies dans les quartiers prioritaires

Associées au processus d'élaboration du contrat, les associations parisiennes investies dans les quartiers prioritaires ont été conviées le 22 juin 2015 à une rencontre à la préfecture sur le thème des dispositifs de droit commun mobilisables. À cette occasion, un livret d'information visant à leur apporter des ressources concrètes et opérationnelles sur ces dispositifs leur a été remis.

A la suite de cette rencontre, une nouvelle réunion d'information, centrée sur les thématiques de la promotion de la citoyenneté et de l'égalité et inscrite dans le cadre plus large de la mise en œuvre des mesures issues du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) de mars 2015, s'est tenue le 8 octobre 2015.

Conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs 2015-2017

Dix associations œuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont bénéficié d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour trois ans sur les crédits du programme 147 «Politique de la ville». Cela représente 35 projets menés dans les champs de l'éducation, de la lutte contre l'illettrisme, de l'emploi, du lien social ou de la culture, avec pour certains un public ciblé plus particulièrement sur les femmes ou les jeunes. Les projets soutenus sont répartis sur les huit arrondissements comportant des quartiers prioritaires.

Développement significatif des projets dans le cadre du dispositif ANCV / CGET

Ce programme de séjours pour les jeunes de 16 à 25 ans a été reconduit en 2015 et étendu à une cinquantaine de départements contre vingt-cinq en 2014. Il n'est plus fermé aux seules périodes de vacances scolaires - un séjour peut être financé pendant toute période de l'année - dans le but de promouvoir la mobilité des jeunes, notamment dans l'Union européenne. En 2015, 47 projets concernant 492 jeunes parisiens ont reçu un soutien d'un montant global de 145 810 € (contre 324 jeunes bénéficiaires pour 79 000 € en 2014).

Lancement d'un appel à projets parisien «commun» 2016

Dans un souci de simplification administrative pour les associations, un appel à projets partenarial Etat-Ville portant sur plusieurs dispositifs «Politique de la ville», «Ville-Vie-Vacances», «Fonds interministériel de prévention de la délinquance» a été lancé pour la première fois en octobre 2015.

PERSPECTIVES 2016



- » Signature de conventions pluriannuelles d'objectifs globales «DDCS».
- » Installation des conseils citoyens.
- » Programmation conjointe avec tous les services de l'Etat.
- » Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une interface entre les outils GIS PRO et SIMPA de l'Etat et de la Ville.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



« Signature du contrat de ville parisien »
7 mai 2015



L'équipe de la mission politique de la ville



PÔLE POLITIQUE DE LA VILLE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

» MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

- » MISSION INTÉGRATION, SOUTIEN AUX POPULATIONS VULNÉRABLES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LA MISSION INTÉGRATION SOUTIEN AUX POPULATIONS VULNÉRABLES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PRÉSENTATION ET ORGANISATION



La mission intégration, soutien aux populations vulnérables et lutte contre les discriminations était en début d'année composée de 4 agents (1A, 3B) :

- » La coordinatrice de mission ;
- » Deux chargés de la thématique « intégration », spécialisés l'un sur la linguistique, l'autre sur l'emploi, le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants et l'accès aux droits ;
- » Une chargée de la thématique « handicap et soutien aux populations vulnérables ».

Depuis le mois de septembre, elle ne comprend plus que les deux chargés de thématique intégration.

SON OBJET



La mission participe à la mise en œuvre sur le territoire parisien de la politique d'intégration des personnes migrantes. Elle dispose pour ce faire, notamment des crédits du BOP 104, destinés prioritairement au soutien d'associations développant des actions d'apprentissage du français, des actions d'accès à l'emploi et aux droits, et à l'accompagnement social du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM).

Dans le champ du « handicap », la mission intégration représente la DDCS au sein de diverses commissions (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, comité du fonds de compensation de la MDPH, comité local Ile-de-France du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), et pilote la réforme de l'allocation adulte handicapée (AAH) sur son territoire, en lien avec les services de la DRJSCS et de la DGCS. Depuis le mois de septembre, cette thématique a été reprise par le pôle protection des populations et prévention.

SES PARTENAIRES



Dans le cadre de la politique d'intégration, ses partenaires sont principalement l'OFII, la ville de Paris, la DIRECCTE, l'ARS et le Rectorat/CASNAV.

Concernant la politique du handicap, la mission travaille en lien étroit avec la MDPH, la DRJSCS et la préfecture de police notamment sur les dossiers de vacances adaptées organisées, la DIRECCTE, pôle emploi, Cap emploi, le département, le FIPHP, la CAF et la CPAM pour les diverses prestations handicap.



TEMPS FORTS 2015

Mise en œuvre de la réforme de la politique d'intégration

Conformément aux instructions de la DAAEN, désormais le financement lié au BOP 104 - ligne 12 - cible l'accompagnement des personnes étrangères, en situation régulière, primo-arrivantes et/ou âgées de plus de 60 ans, non réfugiées. L'ensemble des associations habituées, jusqu'alors, à présenter des projets centrés globalement sur les « migrants », a été sensibilisé sur ce changement d'orientation, ce qui a permis notamment de conforter le rôle « expert et conseil » de la mission intégration. Les liens entre la DDCS, l'OFIL et le CASNAV ont été renforcés à cette occasion.

« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et développement du partenariat avec l'OFIL et le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV)

En 2015 a été mis en place le pilotage départemental du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE). Il s'agit d'ateliers d'apprentissage de français mis en place à l'intérieur des écoles et des collèges en faveur des parents d'élèves allophones et culturellement très éloignés du système éducatif français. Financé sur les crédits régionaux de l'intégration (BOP 104), le dispositif réunit au niveau départemental les partenaires institutionnels de l'intégration, l'OFIL et le CASNAV et, depuis 2015, la Mission Politique de la Ville et Intégration de la DDCS.

C'est dans ce cadre bien particulier que se sont renforcés dans le courant de l'année les liens avec la présentation des ASL et AVP aux agents des services de l'OFIL, de leurs particularités pédagogiques, culturelles et territoriales.

Construction d'un pont culturel entre les dispositifs CLAS et ASL

La (re) mobilisation par la culture et les pratiques culturelles des enfants et adolescents en difficulté scolaire et sociale est devenue au fil des années l'un des soubassements fondamentaux du dispositif d'accompagnement à la scolarité parisien (CLAS). En 2015, et dans le sillage ouvert par la réforme des rythmes scolaires, l'accès à la culture sous toutes ses formes devient le moteur pédagogique du dispositif. Les événements de l'année écoulée ont également contribué à propulser les projets culturels et toutes les formes d'expression artistiques à l'avant-garde du dispositif, pour lutter contre la dégradation de l'image de soi et le repli identitaire, et favoriser une approche active des principes républicains.

Ce repositionnement de la culture comme démarche pédagogique à part entière a également été encouragée dans l'ensemble du dispositif ASL (ateliers sociolinguistiques) en faveur de l'intégration des personnes migrantes allophones : généralisation de la méthode « apprendre le français au musée », ateliers d'ethnologie urbaine, ateliers scientifiques, accès aux lieux de culture et aux monuments de la République.

Afin d'accompagner cette montée en puissance de la culture dans les champs de l'éducation, du social et de l'intégration, et afin d'avancer sur la question culturelle comme réponse aux questionnements actuels la mission politique de la ville et intégration a soutenu l'action « Parcourir la Villette » portée par l'association de prévention du site de la Villette (APSV). Elle en a par ailleurs développé le concept en faveur du public spécifique des ateliers CLAS et des ateliers sociolinguistiques.

Instruction des dossiers parisiens de l'appel à projets DILCRA

Le mission a été mobilisée dans le cadre de l'appel à projets national DILCRA intitulé « Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme ». Au total, 43 dossiers ont été reçus et analysés pour une demande totale de 741 330 €, représentant près de 10% à la collecte nationale.

Contrôle de la convention constitutive de l'organisme national dénommé «Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA)

Dans le cadre des missions liées au contrôle de légalité des groupements de coopération sociaux ou médico-sociaux (GCSMS), l'expertise de la DDSC a été appréciée tant par la DGCS que la CNSA. La convention constitutive de l'organisme national dénommé « Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA) » a été approuvée.

PERSPECTIVES 2016



- » Création d'un livret à l'intention des services de l'OFII recensant l'ensemble des ateliers linguistiques financés par la DDSC.
- » Participation à l'organisation de la semaine régionale de l'intégration.
- » Suivi et contrôle des projets retenus dans la cadre de l'appel à projets DILCRA.
- » Installation du comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

QUELQUE(S) VISUEL(S)



LA CHEFFE DE PÔLE ET SON ADJOINT



A faded background image of three women. The woman on the left is a Black woman with short dark hair, wearing a white top. The woman in the center is a white woman with short dark hair and glasses, wearing a striped top. The woman on the right is a white woman with short dark hair and glasses, wearing a dark top. A large, dark blue number '7' is overlaid on the image, positioned in the lower-left quadrant.

7

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

CHANTAL BELLOT / SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT



Le pôle secrétariat général placé sous la responsabilité d'une inspectrice hors classe comprend trois missions principales :

- » la fonction ressources humaines de proximité exercée par 2 cadres B ;
- » la fonction budgétaire financière et logistique tenue par un cadre B et un cadre C ;
- » la fonction animation du dialogue social.

La mutualisation avec la préfecture a porté sur l'accueil avec l'affectation d'un agent cadre C de la DDSC, l'informatique avec la mise à disposition d'un cadre B de la DDSC au SID SIC, la fonction achat de fournitures de bureau effectuée par la préfecture, le factotum apportant une aide pour le recensement des besoins et la distribution dans les pôles.

SON OBJET



Les fonctions rattachées au secrétariat général sont qualifiées de fonctions support c'est-à-dire à la fois au service de la direction pour l'éclairer sur le plan technique avant une prise de décision et également au service des pôles chargés de la mise en œuvre des politiques publiques pour leur en faciliter l'exercice.

Le secrétariat général assure en effet les moyens de fonctionnement de la DDSC en matière de ressources humaines, d'action sociale et de médecine de prévention, de ressources financières tant pour couvrir les besoins internes de la DDSC que pour financer la mise en œuvre des politiques publiques. En outre, il est chargé du fonctionnement des instances du dialogue social.

La DDSC disposait au 31 décembre 2015 d'un effectif physique de 92 agents soit 86,9 ETP aux statuts et ministères de rattachement variés répartis entre 73 agents relevant des ministères sociaux, 17 du Ministère de l'intérieur et le directeur et la directrice adjointe relevant du secrétariat général du gouvernement. Les agents titulaires au nombre de 89 sont également répartis entre les 3 catégories 30 cadres B, 30 cadres C, 29 cadres A.

Parmi les 29 cadres A qui travaillent à la DDSC Paris, on compte 11 personnels techniques et pédagogiques dont 6 conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, 5 conseillers d'animation sportive.

La DDSC a accueillie 15 stagiaires en 2015.



SES PARTENAIRES

Le secrétariat général est appelé à travailler avec une grande variété d'interlocuteurs en raison des statuts multiples des agents qui composent la DDCS et des administrations de rattachement. Ainsi la DRJSCS est le partenaire pour la gestion des agents rattachés aux ministères sociaux qui composent 80 % des effectifs mais aussi le service des ressources humaines de la préfecture qui intervient pour les 17 agents appartenant au Ministère de l'Intérieur. Les services administratifs et financiers du Premier Ministre chargés de la gestion des DDI représentent un interlocuteur d'importance tant pour la gestion des ressources humaines que la gestion budgétaire ainsi que le gestionnaire des deux personnels de direction.



FAITS MARQUANTS 2015

L'année 2015 a été marquée par la mise en place des nouvelles instances CHSCT et CT issues des élections de décembre 2014.

Le diagnostic des risques psycho - sociaux et le plan d'actions financés au titre du fond de modernisation et réalisé au dernier trimestre 2014 a été suivi d'un travail avec les représentants du personnel en vue d'un ciblage et de la priorisation pluriannuelle des actions à conduire sous l'impulsion de la nouvelle assistante de prévention. Le résultat de ce travail a été intégré dans le document unique de prévention des risques (DUER) dont le bilan annuel a été réalisé et présenté aux instances.

Parmi les actions mises en œuvre, il convient de citer l'acquisition de 73 sièges ergonomiques en remplacement des sièges de bureaux acquis au moment de l'entrée dans les lieux en 2010.

La nouvelle convention avec un nouveau prestataire en matière de médecine de prévention calquée sur celle de la DRJSCS financée sur le programme 124 pour les agents relevant des ministères sociaux, a permis d'assurer la couverture pour l'ensemble des agents de la DDCS.

Le nouveau dispositif réglementaire en matière de rémunérations accessoires et l'introduction du RIFSEEP visant une harmonisation entre ministères, a nécessité un classement des postes en fonction des missions exercées afin de leur attribuer une cotation de base déterminant le montant de la rémunération accessoire. L'entrée en application de ce dispositif s'est faite progressivement à compter de novembre 2015 et se poursuivra en 2016.

En matière de formation, un groupe de travail composé de représentants du personnel et de responsables de pôles a été constitué en vue de la réalisation d'un plan de formation. Ce plan intègre les besoins exprimés par les agents en concertation avec leur chef de pôle à l'occasion des entretiens professionnels.

L'année 2015 étant placée sous le signe de la réorganisation, plusieurs chantiers ont été entrepris et des actions réalisées dont les principales sont les suivantes :

- » une sécurisation du circuit courrier par sa traçabilité a été entreprise avec l'implication des secrétariats dans l'enregistrement du courrier dans l'application Ariane, s'y est ajoutée la mise au point de courriers types.

A cette fin, une formation à Ariane des secrétariats et à chaque changement une sensibilisation des chefs de pôles a été entreprise en vue d'une mise en œuvre effective.

- » une réflexion en cours en fin d'année sur les boîtes fonctionnelles et arborescence des fichiers communs qui sera finalisée en début d'année 2016 en vue d'une harmonisation au sein des pôles et la mise au point de règles communes ;

» pour faciliter les achats et donner une plus grande souplesse dans la gestion des dépenses de missions et réceptions, une carte achat attribuée au directeur a été négociée et obtenue auprès de la banque BNP Paribas ;

» un regroupement géographique des agents appartenant à un même pôle a été réalisé notamment pour le sport, jeunesse et vie associative et un regroupement des missions identiques ou complémentaires telle la mission prévention rattachée au pôle politique de la ville ;

» un inventaire complet du mobilier a été effectué permettant d'assurer un suivi du parc de sa vétusté et de son affectation ;

» enfin, pour faciliter le travail des agents appelés à exercer leur activité à l'extérieur (CAS et CEPJ principalement) la DDCS a décidé l'acquisition de 15 tablettes numériques.

PERSPECTIVES 2016



L'année sera marquée par l'intensification et la formalisation des relations avec les représentants du personnel sur les chantiers suivants:

» actualisation du règlement intérieur local de la DDCS Paris ;

» négociation du projet de protocole d'accord avec les OS ;

» bilan du projet de direction.

En matière de gestion budgétaire, l'affectation d'un cadre A, chargée de la coordination au sein de la DDCS, à compter de janvier 2016 va permettre d'améliorer la gestion des crédits alloués à la DDCS et donner lieu à des reportings réguliers pour la direction et un contrôle interne comptable harmonisé avec la mise en place d'outils communs aux pôles.

En matière de gestion des ressources humaines, la polyvalence des 2 assistantes et leur regroupement au sein d'un même bureau proposé à la direction en septembre 2015, devrait entrer en application en 2016 avec le déménagement effectif. Cette nouvelle approche vise un double objectif mettre un terme à la séparation actuelle de la gestion selon le ministère d'appartenance des agents et assurer une continuité de l'activité.

Enfin, un plan de renouvellement du parc informatique devra s'articuler avec les futures dispositions en matière de télé - travail

QUELQUE(S) CLICHÉ(S)



L'ÉQUIPE RESSOURCES HUMAINES DU SECRETARIAT GÉNÉRAL





LES CHIFFRES-CLÉS

LES CHIFFRES CLÉS

SECRÉTARIAT GENERAL

NOMBRE D'AGENTS	92 PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2015 SOIT 86,9 ETP (94 PERSONNES PHYSIQUES SOIT 88,9 ETP EN 2014)
NOMBRE DE CADRES A	30 DONT 29 TITULAIRES ET 1 CONTRACTUEL (CONTRE 28 EN 2014)
NOMBRE DE CADRES B	30 (CONTRE 34 EN 2014)
NOMBRE DE CADRES C	32 DONT 30 TITULAIRES ET 2 CONTRACTUELS (CONTRE 32 EN 2014)
NOMBRE D'AGENTS RELEVANT DES MINISTÈRES SOCIAUX	73 SOIT 69,4 ETP (CONTRE 73 ET 69,6 ETP EN 2014)
NOMBRE D'AGENTS RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	17 SOIT 15,5 ETP (CONTRE 20 ET 18,3 ETP EN 2014)
NOMBRE D'AGENTS RELEVANT DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE	2 CONTRE 1 EN 2014
BUDGET DE FONCTIONNEMENT BOP 333	230 000€ CONTRE 245 000€ EN 2014

DROITS DES FEMMES, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES

ANNÉE	2015
PROSTITUTION	390 000 €
VIOLENCE	156 790 €
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	20 100 €
TOTAL	567 160 €

PÔLE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

➔ CNDP

STRUCTURES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION CNDP	464
SUBVENTION MOYENNE	3 000 €
POURCENTAGE DE L'ENVELOPPE ALLOUÉE À L'EMPLOI	35 %
POURCENTAGE DE L'ENVELOPPE ALLOUÉE À DES ACTIONS À DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE	30 %

➔ SUIVI DES ÉDUCATEURS

NOMBRE D'ÉDUCATEURS DÉCLARÉS	2 993
NOMBRE DE CARTES DÉLIVRÉES	619

➔ SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

NOMBRE DE CONTRÔLES	98
---------------------	----

➔ POINTS INFORMATION JEUNESSE (PIJ) LABELLISÉS

16

➔ VIE ASSOCIATIVE

60 000 À 70 000 ASSOCIATIONS
560 ASSOCIATIONS AGRÉÉES JEP (JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE)

➔ FONJEP

91.5 POSTES FONJEP ET 2 POSTES FONJEP SUR LA FONCTION CRIB (CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATIONS DES BÉNÉVOLES)

ACM ←

776 ORGANISATEURS D'ACM DÉCLARÉS

268 SÉJOURS

6 500 MINEURS ACCUEILLIS

175 CONTRÔLES D'ACCUEILS AVEC ET SANS HÉBERGEMENT

POLICE ADMINISTRATIVE DES ACM ←

80 SIGNALEMENTS REÇUS

27 ENQUÊTES DE POLICE ADMINISTRATIVE. 3 MESURES DE SUSPENSION D'EXERCICE EN URGENCE ONT ÉTÉ PRISES SUITE À DES SIGNALEMENTS

BAFA ←

26568 (+ 13,5%) CANDIDATS EN FORMATION

5 JURYS BAFA AYANT DÉLIVRÉ 1426 DIPLÔMES

12 INSPECTIONS OU INTERVENTIONS
EN FORMATION BAFA ET BAFD

SERVICE CIVIQUE ←

70 NOUVELLES STRUCTURES ONT ÉTÉ AGRÉÉES

63 AVENANTS ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS

1960 JEUNES SE SONT ENGAGÉS DANS UNE MISSION
DE SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE 341 STRUCTURES64.5% SONT DES FEMMES, L'ÂGE MOYEN EST DE 22 ANS
61% DES VOLONTAIRES ONT UN NIVEAU ÉGAL OU SUPÉRIEUR À BAC+2
47% SONT DES ÉTUDIANTS ET 26% DES DEMANDEURS D'EMPLOI

► PÔLE POLITIQUE DE LA VILLE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

NOMBRE DE CONVENTIONS ADULTE-RELAIS AU 1 ^{ER} JANVIER 2016	180
FINANCEMENT	3 444 120 €
NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS EN POLITIQUE DE LA VILLE	336
FINANCEMENT	3 186 524 €
NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS SUR LE DISPOSITIF VVV	234
FINANCEMENT	385 000 €
NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS SUR LE DISPOSITIF CLAS	90
FINANCEMENT	245 000 €
NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS SUR LES CRÉDITS D'INTÉGRATION	108
FINANCEMENT	1 348 041 €

PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS ET PREVENTION

CDAS / NOMBRE DE JUGEMENTS RENDUS EN 2015

AIDE SOCIALE	127
RMI	269
CMU C	290
AME	156
TOTAL	842

CDAS / NOMBRE DE RECOURS ENREGISTRÉS EN 2015

AIDE SOCIALE	164 (+60 AFFAIRES TRAITÉES EN AMONT D'UN RECOURS CAR NE RELEVANT PAS DE LA CDAS MAIS DU JAF)
RMI	14
CMU	290
AME	193
TOTAL	661

LA CDAS A TENU 2 AUDIENCES PAR MOIS (SOIT 20 AUDIENCES)

MILDECA

CRÉDITS	676 800
NOMBRE DE DOSSIERS	35
NOMBRE D'ACTIONS	35
NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS	28
NOMBRE DE DÉCISIONS	35



Direction départementale de la Cohésion Sociale de Paris - DDCS Paris

Retrouvez-nous sur :

Le site de la DDCS : www.ddcs.paris.gouv.fr

Le site de la Préfecture de paris et d'Ile-de-France : www.ile-de-france.gouv.fr

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France
5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01.82.52.40.00